

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ATELIER NATIONAL SUR L'HARMONISATION DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES INTERPROFESSIONS AGRICOLES AU MALI

Lieu : Hôtel Laico El Farouk

Date : du 04 au 06 octobre 2011

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali et le PAPAM en collaboration avec leurs partenaires techniques et financiers ont organisé du 04 au 06 octobre 2011, un atelier national d'harmonisation du processus de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles. Ledit atelier a regroupé une centaine de participant(e)s représentant les acteurs des filières agricoles, les représentants des départements ministériels en charges des questions d'interprofession, les partenaires techniques et financiers, les structures techniques nationales, les Présidents et cadres du réseau des chambres d'Agriculture du Mali.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de cet atelier étaient placées respectivement sous la présidence de Mrs les Ministre de l'Elevage et de la Pêche, Docteur Bocary TRETA et de l'Agriculture Aghatam Ag Alassane.

A l'ouverture, outre le Ministre de l'élevage et de la pêche, étaient également présents le Président de l'APCAM, le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, les Coordinateurs du PAPAM et du PCDA.

1.1 Objectifs :

L'objectif général de l'atelier était de partager les expériences et approches de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali afin de convenir sur une approche commune.

De façon opérationnelle, il s'agissait de :

- Informer tous les acteurs sur le dispositif législatif et réglementaire pour la mise en place des organisations interprofessionnelles au Mali (LOA/Décret) ;
- Présenter et analyser les diverses expériences de mise en place d'OIP en République du Mali en vue de dégager des enseignements ;
- Adopter une démarche commune de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali,
- Elaborer un Plan d'action pour le renforcement des OIP

I- DEROULEMENT DE L'ATELIER

1.1 **La cérémonie d'ouverture** : La cérémonie d'ouverture a enregistré deux interventions.

La première a été le mot de bienvenue du Président de l'APCAM, Monsieur Bakary TOGOLA. Dans son intervention, M. TOGOLA a d'abord souhaité la bienvenue aux participant (e)s et les a remercié pour avoir fait le déplacement. Il a expliqué que la rentabilité d'une filière est fonction du degré d'organisation de ses acteurs. Par ailleurs, selon lui, une organisation dont la mise en place commence par le sommet est comparable à une maison sans sous-bassement. Ainsi, a-t-il exhorté les acteurs à toujours commencé la mise en place des organisations par la base.

Le Président de l'APCAM a également mis l'accent sur l'importance des cadres de concertation qui permettent aux acteurs d'échanger sur les préoccupations liées au développement de la filière.

Pour terminer, il a lancé un vibrant appel aux acteurs du Secteur Privé, aux acteurs des filières et aux autorités nationales pour que chacun accorde le maximum d'importance aux filières Agricoles qui sont de véritables pourvoyeuses d'emploi.

L'intervention qui a suivi les mots de bienvenue du Président de l'APCAM a été le discours d'ouverture du Ministre de l'Élevage et de la Pêche, le Docteur Bocary TERETA ;

Dans son intervention Monsieur le Ministre de l'élevage et de la pêche, qui a remplacé son homologue de l'agriculture pour la circonstance, a déclaré que depuis l'adoption de la loi N°06-045 du 05 Septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole (LOA) et le Décret N°08-793/P-RM du 31 Décembre 2008 fixant les modalités de création et d'enregistrement des OIP Agricoles, il y a eu un véritable engouement tant de la part des partenaires au développement que des acteurs des filières pour la mise en place des interprofessions. Si cet engouement est hautement apprécié, le Ministre a déploré le fait que chacun de ces acteurs évolue en vase clos, d'où la nécessité du présent atelier qui se fixe comme objectifs de partager les expériences afin d'aboutir à une démarche consensuelle qui servira désormais de guide pour tous les intervenants. En s'adressant

aux acteurs des filières, le Ministre les a exhortés à plus d'ouverture et de communication entre eux et en direction de l'administration et des partenaires techniques et financiers. Il a également rappelé aux acteurs des filières, certains aspects très importants des missions de leurs interprofessions notamment l'amélioration de la qualité marchande des produits, la promotion et la maîtrise des marchés. Il a insisté sur les principes fondamentaux de l'interprofession à savoir : la représentativité, la parité et l'unanimité.

1.2. Les travaux proprement dits

Après le retrait des officiels, les travaux de l'atelier ont commencé par la présentation des participants (voir liste de présence en annexe) et l'adoption du programme de travail. Ce programme a été adopté à l'unanimité sans amendement.

Un Présidium de cinq (5) personnes a été mis en place pour diriger les travaux. Ce présidium était composé de:

Président : M. Mamadou Diallo, Président de la CRA de Kayes et 2^{ème} vice président de l'APCAM ;

Rapporteurs :

- M. Fadiala KAMISSOKO, PCDA Bamako/Koulikoro ;
- M. Amadou DEMBELE, Cadre PISA ;
- M. Mamoutou DJIRE, Président de la Fédération Nationale Karité (FNK)
- Mme Mariam TANGARA, CNOP ;
- M. Issoufi MAÏGA, Cadre Intégré II

1.2.1 : les communications

1.2.2 : Présentation du décret sur les interprofessions Agricoles au Mali :

Cette présentation qui a été faite par M. Djimé DIALLO, juriste au Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole, a essentiellement porté sur les articles de la LOA relatifs aux interprofessions Agricoles et le Décret:

- Par rapport à la LOA : M. DIALLO a insisté sur la définition de l'interprofession Agricole et les articles 174 et suivants.
- Par rapport au Décret : il a mis l'accent sur les articles 2 et suivants.

1.2.3 : Présentation des expériences du PCDA

Les expériences du PCDA en matière de mise en place des interprofessions ont porté sur deux filières : la mangue et l'échalote/oignon. Il ressort de ces communications qu'il existe des différences entre les deux processus notamment dans la mobilisation des leaders régionaux et dans la recherche de consensus autour du projet d'OIP.

Selon le PCDA, les défis à relever dans le processus sont entre autres :

- a. Briser les rivalités interrégionales;
- b. Briser les rivalités entre familles professionnelles;
- c. Établir un esprit de corps dans chaque famille professionnelle;

D'autres acteurs sont intervenus pour expliquer le processus qu'ils ont suivi dans la mise en place d'interprofessions notamment :

- La SNV
- Les acteurs de la filière sésame;
- La fédération de la filière karité ;
- L'interprofession pomme de terre
- L'interprofession Echalote/oignon ;
- Les représentants des comités régionaux interprofessionnels de la mangue (Bamako, Koulikoro et Sikasso);
- La FEBEVIM.

Toutes ces interventions ont été suivies de débats et de travaux en commission puis de plénière.

En termes de résultats, l'atelier a abouti à une démarche commune pour la mise en place des interprofessions au Mali. Cette démarche se décline en neuf étapes essentielles dont les activités ont également été définies. Ces étapes sont:

Etape 1:Ciblage de la filière

Etape 2:Diagnostic de la filière

Etape 3:Mobilisation des acteurs

Etape 4:Structuration et organisation des acteurs de la filière

Etape 5:Elaboration des textes de base de l'OIP

Etape 6: Préparation et tenue de l'AGC

Etape 7: Demande de récépissé

Etape 8: Demande d'enregistrement

Etape 9: Accompagnement de l'OIP

A la fin des travaux, les participants se sont retrouvés en sous groupes pour dégager les forces, faiblesses et recommandations par rapport au processus de mise en place interprofessions au Mali dans la situation actuelle. La synthèse de ces travaux a donné ce qui suit :

FORCES

- ▶ Existence d'une volonté politique manifeste pour la promotion des filières Agricoles au Mali
- ▶ Environnement juridique et économique favorable
- ▶ Existence de structures techniques et des projets/programmes d'appui aux filières Agricoles;
- ▶ Existence d'énormes potentialités au niveau des filières Agricoles;
- ▶ Présence massive des femmes et des jeunes dans les filières (genre)

FAIBLESSES

- ▶ Insuffisance d'information sur le cadre législatif et réglementaire des OIP
- ▶ Insuffisance des capacités des acteurs
- ▶ Insuffisance d'organisation des familles professionnelles
- ▶ Problème de leadership entre les familles et au niveau de l'OIP
- ▶ Insuffisance de ressources financières
- ▶ Absence de cadre de concertations de tous les acteurs sur les interprofessions
- ▶ Insuffisance de statistiques fiables sur les filières Agricoles

RECOMMANDATIONS

- ▶ Informer les acteurs sur le processus de mise en place des OIP au Mali ;
- ▶ Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs des filières Agricoles ;
- ▶ Assurer une large diffusion des textes sur les interprofessions ;
- ▶ Renforcer la structuration et l'organisation des familles professionnelles ;

- ▶ Mettre en place une base de données statistiques sur les filières Agricoles ;
- ▶ Mettre en place un espace de concertation des acteurs ;
- ▶ Renforcer la synergie et la coordination des actions entre les interventions des structures d'appui ;
- ▶ Restituer les résultats du présent atelier au niveau régional et local ;
- ▶ Assurer le suivi du processus de mise en place des OIP par l'APCAM, la CNOP et la CCIM.

Bamako le 06 octobre 2011

L'atelier